



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1091

26 July 2013

FRENCH

Original: ENGLISH

963^e séance plénière

Journal n° 963 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1091
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU
DE L'OSCE À EREVAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au
31 décembre 2014.